Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_020-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-020

Objet de la délibération : Renouvellement et modification de la durée hebdomadaire du contrat à durée déterminée de Mme Eva VILAYVAH

Mme Sandrine GUILLAUME, adjointe, rappelle à l'assemblée que Madame Eva VILAYVANH occupe actuellement un emploi d'adjoint technique et exerce les fonctions d'ATSEM en remplacement de Madame Sylvie LACROIX.
Elle est recrutée par contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 26 heures. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2026.
Il est proposé à l'assemblée de renouveler ce contrat à compter du 1er septembre 2026 et de porter la durée hebdomadaire de travail à 31 heures 30.
En effet, la durée actuelle du contrat ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins du service. Afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du poste, il a été nécessaire de recourir régulièrement à des heures complémentaires. L'augmentation de la durée hebdomadaire permettra ainsi d'adapter le temps de travail aux besoins réels du service. Mme Eva VILAYVAH sera rémunérée sur l'indice brut 419.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Eva VILAYVANH à compter du 1er septembre 2026 ;
- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 31 heures 30 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO